


Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par Gilles Frappier, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le Conseil Municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session extraordinaire du Conseil tenue le **DIX SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX-HUIT (2018-12-17) un règlement portant le numéro # 425-2018.**

Objet : « Règlement décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 et fixant les différents taux des taxes foncières et de compensations des services municipaux, pour l'exercice financier 2019 et prévoyant l'adoption au programme triennal d'immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2019-2020-2021. »

DONNÉ ce 18^{ième} jour du mois de décembre deux mil dix-huit (2018-12-18).

Signé : 
Gilles Frappier, secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le **18^{ième} jour de décembre 2018 (2018-12-18)**.

Signé : 
Gilles Frappier, secrétaire-trésorier